

parfois torrentielle

Le débit normal de la Reppe est estimé à 3 m³/seconde. Pour les simulations du PPRI, l'hypothèse retenue est celle d'une crue centennale à 300 m³/seconde.

que d'eau

« **Les pluies d'octobre 1973 n'étaient pas extraordinaires : 140 mm d'eau en 24 heures, c'est beaucoup, mais ce n'est pas énorme,** » explique un ingénieur hydrologue. En comparaison, en décembre dernier, il a plu 280 mm au Lavandou, en quelques heures à peine.

s'actualiser

La carte des risques qui a servi à l'élaboration du Plan de prévention des risques d'inondation remonte à 1997. Au grand dam des riverains, qui ont demandé que les experts retournent sur le terrain.

Risque d'inondation de la Reppe : 65 000 personnes concernées

URBANISME Le Plan de prévention a été présenté hier à Ollioules. Des concessions ont été obtenues. Deux autres réunions sont prévues à Six-Fours et Sanary

La Reppe est un fleuve côtier, long d'une vingtaine de kilomètres qui prend sa source au Beausset, longe les gorges d'Ollioules, traverse la commune d'Ollioules puis Six-Fours, avant de se jeter à la mer, à la frontière avec Sanary. Ces trois communes (Ollioules, Six-Fours et Sanary) ont en commun d'être vulnérables en cas de crue. C'est pourquoi un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est présenté à partir de cette semaine aux habitants concernés, soit plus de 65 000 personnes.

Crue mortelle en 1973

Si la plupart des riverains la connaissent comme un cours d'eau tranquille, la Reppe peut aussi se fâcher et sortir de son lit. Dernière en date, la crue exceptionnelle d'octobre 1973, qui noyait cinq personnes sur la route nationale 8 et provoquait de gros dégâts matériels.

Les années ont passé, l'urbanisme a gagné les collines alentours, le chemin laissé à la rivière s'est rétréci, son embouchure s'est retrouvée prise en étau entre deux digues.

Il y a exactement dix ans, le 11 février 1999, le préfet du Var prescrivait un Plan de prévention des risques d'inondation. Objectif : prendre en compte les risques naturels liés à la Reppe et les reporter sur les cartes d'urbanisme. Mission impossible ou presque. Dix ans plus tard, on en est toujours au même stade.

Négociation des élus locaux

Il faut dire que la première mou-



Ollioules a obtenu la création d'un zonage particulier pour le quartier du Plan, le long de la Reppe, afin de permettre le maintien et le développement d'une agriculture locale. (Photo Éric Estrade)

ture du Plan de prévention des risques d'inondation, en 2005, a provoqué de gros remous... Chez les élus locaux en général et dans le bureau du maire d'Ollioules en particulier. Trop d'in-

terdictions, trop de contraintes. Au diapason de ses administrés, Robert Bénévanti s'est levé face aux services de l'État. Pas question de voir de larges zones de son territoire virer au rouge.

« Schématiquement, dans les zones dites R1, de risque d'inondation très fort, toute nouvelle construction est interdite, » expliquait Jonathan Gilad, chef de service à la DDEA⁽¹⁾, lors de la

réunion publique de présentation à Ollioules, hier soir.

Un cran en dessous, la zone rouge R2 caractérise un risque fort d'inondation, mais autorise, sous condition, certaines constructions, type serres ou hangars agricoles.

Reconnaissance de l'activité agricole

Le maire d'Ollioules a obtenu une dérogation à cette zone R2, « une concession » de l'aveu même des services de l'État.

Le résultat, c'est une zone R3, taillée sur mesure et qui n'existe qu'à Ollioules. Désormais, de nouvelles habitations seront possibles, à condition qu'elles soient en lien avec une activité agricole. La zone R3 concerne le sud d'Ollioules, les quartiers du Plan.

« Nous voulons maintenir une agriculture urbaine et même développer notre projet de pôle horticole, » avance le maire avec satisfaction.

Dans le public, les questions ont fusé, parfois vives, signes de l'inquiétude que soulève le PPRI.

Mais le plan n'est peut-être pas encore figé. Au lendemain de cette première rencontre avec les riverains, de nouvelles modifications seraient déjà à l'étude! Deux autres réunions publiques doivent se tenir. A Six-Fours, elle aura lieu ce soir⁽²⁾. À Sanary, le maire n'a pas encore fixé le rendez-vous. Ce n'est qu'une question de temps.

SONIA BONNIN

1. Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture.

2. Réunion publique d'information ce soir à 18h30, Halle du Verger à Six-Fours.

concours

Élection de Miss Ollioules 2009 : appel aux candidatures

Le 4 avril prochain Miss Ollioules 2008 remettra son écharpe à la jeune fille que le jury aura élue pour un an Miss Ollioules 2009. Pour ce concours, pas de taille minimale exigée, seule compte l'envie de participer à l'une des manifestations phares de la

ville de l'olivier en portant de nombreuses toilettes lors des différents défilés, coiffées et maquillées par des professionnels. Alors, avis aux demoiselles d'Ollioules et des environs : si vous avez entre 16 et 22 ans, célibataire et sans enfant, que vous avez

envie de passer une soirée sous le feu des projecteurs, et qui sait remporter le titre de Miss Ollioules 2009, contactez le président du comité officiel des fêtes, Dominique Righi au 04.94.63.14.81 avant le 1^{er} mars.

A. VDW.

NOTEZ-LE

Galette des Rois des musiciens

Dimanche à 14 h, galette des Rois de l'Association des musiciens des équipages de la flotte de Toulon, au foyer des anciens.

Conférence

A 18 h salle Jean-Moulin, conférence « Clarté avec les artistes » (juridique, fiscal, social et commercial) avec les représentants de l'Urssaf et des impôts. Rens. 06.09.83.14.03.

Lotos

- Dimanche à 14 h 30, à la salle des fêtes, loto du comité officiel des fêtes. Réservation au

04.94.63.14.81.

- Dimanche 22 à 14 h 30, à la salle des fêtes, super-loto des anciens combattants et médaillés militaires. Rens. au 04.94.63.39.11

Grand Prix cycliste de Faveyrolles dimanche

Organisé par le Vélo club ollioulais, il aura lieu dimanche de 8 h 30 à 12 h, au départ de Faveyrolles.